

**Département : VIENNE**  
**Commune : SAVIGNÉ**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

*COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 25 juin 2015 :*

1. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU 11 AVRIL 2014.
2. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL (passé avant le point 1).
3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 MAI 2015.
4. DROITS DE PRÉEMPTION.
5. DÉSIGNATION D'UN COORDONNATEUR DE L'ENQUÊTE DE RECENSEMENT.
6. JURY D'ASSISES – LISTE PRÉPARATOIRE.
7. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE.
8. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA GARDERIE.
9. TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ANNÉE 2015-2016.
10. TARIFS GARDERIE ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016.
11. CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI).
12. TRAVAUX ÉGLISE : REMISE EN ÉTAT DE LA GROSSE CLOCHE ET REMPLACEMENT DES BATTANTS.
13. ACQUISITION DE 2 PANNEAUX D'INFORMATION AVEC TEXTE ET PHOTO 1 FACE.
14. CRÉATION D'UN PUISARD À « MARIGNÉ ».
15. QUESTIONS DIVERSES.

**Étaient présents :** Mmes et MM. Roland VAILLIER, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRÉCHOUX, André RIGNAULT, Karine ANASTASI, Michelle CAILLAUD, Ginette BOUYER, Jean-Christophe ROY, Katia GAUDIN, Mickaël COLIN, Nicolas BROSSARD, Suzie PORTEJOIE, Carole BLAIN et Catherine AMBAYE.

**Était excusé :** M. Jacques AUGRIS.

**Pouvoir :** M. Jacques AUGRIS à Mme Carole BLAIN.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

M. Mickaël COLIN a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame Catherine AMBAYE et demande à chaque conseiller de se présenter. Après les présentations, Monsieur le Maire fait savoir à Mme AMBAYE que si elle le souhaite, elle peut intégrer les commissions qui l'intéressent. Il lui indique qu'elle peut également être conseillère référente avec Monsieur Mickaël COLIN qui est actuellement conseiller référent de son secteur. Madame Catherine AMBAYE accepte d'être conseillère référente en binôme avec Monsieur COLIN.

- **INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL :**  
Suite à la démission de Monsieur Christian GRIMAUD de son poste de conseiller municipal en date du 27 mai 2015 et suite à la prise d'acte de cette démission par Monsieur le Sous-Préfet par courrier en date du 28 mai 2015, le Conseil Municipal, conformément à l'article L 270 du code électoral, procède à l'installation de Madame Catherine AMBAYE, candidate issue de la même liste et suivant le dernier élu, qui a accepté de siéger au conseil municipal. Une copie du tableau du Conseil Municipal mis à jour sera transmise à la Sous-préfecture.
- **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU 11 AVRIL 2014 :**
  - Délivrance de 6 concessions de terrain au cimetière depuis janvier.
  - Projet de reprise de 84 concessions funéraires en état d'abandon – avis de première constatation.
  - Défense de la Commune dans l'affaire concernant la Commune c/ M. Franck OGDEN – Refus de permis de construire. Monsieur le Maire fait savoir que suite à la loi ALUR, les granges en pierres ne peuvent plus être aménagées en habitations et ce, malgré un certificat d'urbanisme positif. Pour ce faire, il faut une modification du PLU avec identification de tous les bâtiments qui pourront faire l'objet d'un changement de destination. Il fait également savoir qu'une modification du PLU sera nécessaire pour l'implantation du projet éolien.
- **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 MAI 2015 :**  
Madame Catherine AMBAYE ne participe pas au vote, n'étant pas présente à la réunion du 28 mai. Après lecture et vote, le conseil municipal à la majorité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 28 mai 2015.
- **DROITS DE PRÉEMPTION :**  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :
  - Section G 1984 « 41 route de Niort » - G1538 « La Folie »
  - Section C 1121 « Les Grand Pâtis »

➤ **DÉSIGNATION D'UN COORDONNATEUR DE L'ENQUÊTE DE RECENSEMENT :**

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne Madame Catherine JACQUET pour être coordonnateur de l'enquête de recensement qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.

➤ **JURY D'ASSISES – LISTE PRÉPARATOIRE :**

Mesdames LOCHAKOV Tatiana, FERRAND Marie France et Monsieur GRANGER Daniel ont été tirés au sort pour être inscrits sur la liste préparatoire.

➤ **APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le règlement intérieur de la cantine qui demeurera annexé à la présente délibération.

➤ **APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA GARDERIE :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le règlement intérieur de la garderie qui demeurera annexé à la présente délibération.

➤ **TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ANNÉE 2015-2016 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide d'appliquer une augmentation de l'ordre de 1.9 % aux tarifs de la restauration scolaire qui correspond à la variation de l'indice « cantines » au cours des douze derniers mois et la mise en application de forfaits pour les enfants.

- Enfants : 2.60 €

Ce tarif est payable d'avance en mairie, selon un forfait calculé sur 10 mois (de septembre à juin). Le paiement peut être mensuel, hebdomadaire ou bimensuel, selon le tableau ci-dessous :

	Total année	Tarif mensuel	Tarif hebdomadaire	Tarif bimensuel
Forfait 4 jours	364.00 €	36.40 €	10.10 €	18.20 €
Forfait 3 jours	280.00 €	28.00 €	7.78 €	14.00 €
Forfait 2 jours	190.00 €	19.00 €	5.28 €	9.50 €
Forfait 1 jour	95.00 €	9.50 €	2.60 €	4.75 €

Pour les enfants mangeant très occasionnellement, le repas sera au tarif du forfait soit 2.60 € si l'inscription intervient au minimum une semaine avant.

Un tarif « hors forfait » d'un montant de 3.00 € par repas et par enfant sera appliqué dans les cas suivants :

- Enfant non inscrit au service de cantine.
- Forfait non réglé en avance en mairie.
- Dépassement de forfait (exemple : un enfant présent 3 jours par semaine à la cantine alors que la famille avait choisi un forfait 2 jours).

- Adultes : 4.80 €
- Personnes extérieures : 6.01 €
- Personnel communal : 2.03 €

➤ **TARIFS GARDERIE ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de fixer à 1 euro par jour et par enfant quelle que soit la durée de présence de l'enfant, le tarif de la garderie pour l'année 2015/2016. Ce tarif est payable d'avance en mairie, selon un forfait calculé sur 10 mois (de septembre à juin). Le paiement peut être mensuel, hebdomadaire ou bimensuel, selon le tableau ci-dessous :

Nombre de jours de présence par semaine	Tarif à l'année	Montant du forfait mensuel	Montant du forfait hebdomadaire	Montant du forfait bimensuel
5 jours	176.00 €	17.60 €	4.89 €	8.80 €
4 jours	144.00 €	14.40 €	4.00 €	7.20 €
3 jours	108.00 €	10.80 €	3.00 €	5.40 €
2 jours	72.00 €	7.20 €	2.00 €	3.60 €
1 jour	36.00 €	3.60 €	1.00 €	1.80 €

Un tarif « hors forfait » d'un montant d'1.50 € par jour et par enfant sera appliqué dans les cas suivants :

- Enfant non inscrit au service de garderie.
- Forfait non réglé en avance en mairie.

- Dépassement de forfait (exemple : un enfant présent 3 jours par semaine à la garderie alors que la famille avait choisi un forfait 2 jours).

➤ **CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI) :**

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de créer dans le cadre d'un dispositif CUI-CAE, un poste d'agent technique pour les missions suivantes : Entretien à la salle polyvalente et à la mairie, surveillance dans le car scolaire, à la pause méridienne et au réfectoire, occasionnellement aide à la cantine, surveillance du dortoir et de la garderie, à compter du 15.07.2015, pour une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, sous réserve notamment du renouvellement de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur. Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

➤ **TRAVAUX ÉGLISE : REMISE EN ÉTAT DE LA GROSSE CLOCHE ET REMPLACEMENT DES BATTANTS :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte les devis de la S.A.S. GOUGEON d'un montant de 777.60 € TTC pour la remise en état de la grosse cloche et d'un montant de 2 712.00 € TTC pour le remplacement des battants.

➤ **ACQUISITION DE 2 PANNEAUX D'INFORMATION AVEC TEXTE ET PHOTO 1 FACE :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte le devis de la SARL BMP d'un montant de 319.20 € TTC pour la fourniture de 2 panneaux, pour information des Grottes du Chaffaud et des sarcophages – les 2 panneaux se renverront l'un à l'autre.

➤ **CRÉATION D'UN PUISARD A « MARIGNÉ » :**

Monsieur le Maire donne lecture des devis présentés par la S.N. DEGUIL d'un montant de 5 081.88 € TTC et de la SARL BARRÉ FILS d'un montant de 4 404.60 € TTC pour la réalisation d'un puisard à Marigné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, retient le devis de la SARL BARRE FILS d'un montant de 4 404.60 € TTC. Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE BORNAGE ET D'ACTE POUR L'ÉCHANGE DE TERRAIN AVEC M. BERNARD MENNETEAU – EMPRISE DU BASSIN TAMPON -**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de prendre en charge les frais de bornage et d'actes pour l'échange de terrain avec Bernard MENNETEAU (frais de bornage 721.20 €). Les actes seront passés en l'étude de Me GILBERT.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE AVEC LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ESCRIME CD 86.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de mettre gracieusement à disposition de la salle polyvalente pour le Comité Départemental d'Escrime le mercredi de 17h45 à 19h45 du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 30 juin 2015 hors vacances scolaires pour des cours d'escrime. Selon le nombre de participants, les responsables envisagent de créer un pôle escrime pour le secteur.

- Madame Catherine AMBAYE revient sur le projet éolien et demande où seront implantées les éoliennes. Monsieur André RIGNAULT lui montre la carte dans le document édité par ÉOLE-RES.
- Monsieur Nicolas BROSSARD fait savoir que Monsieur Claude VAILLIER demande que soit posé un miroir au carrefour du Bois Montagne.
- Monsieur le Maire fait savoir que la représentation de Figaro Si, Figaro Là aura lieu le jeudi 6 août à Civray.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 20 minutes.